



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions

Quatorzième réunion

Genève, 18 et 19 avril 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 18 avril 2024 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils.
3. Préparatifs du quatrième cycle d'établissement des rapports concernant l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
4. Questions diverses.
5. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quatorzième réunion, tel qu'il figure dans le présent document. Un programme indiquant les créneaux horaires attribués aux différents points de l'ordre du jour sera publié en temps utile sur la page Web de la réunion¹.

¹ Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/protocol-on-prtrs/protocol-bodies/compliance-committee/meetings>.



2. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils

Conformément aux procédures applicables, le Comité devrait examiner toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre du Protocole, toute demande soumise par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations, toute question renvoyée par le secrétariat concernant l'éventuel non-respect des dispositions par une Partie, toute communication émanant du public concernant le respect des dispositions par les Parties et toute demande de conseil ou d'aide soumise par une Partie, comme prévu aux paragraphes 15 à 24 et 40 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

Dans ce contexte, le Comité devrait poursuivre ses délibérations sur la communication PRTRPCC/C/2020/1 (Ukraine)² et le soutien consultatif concernant les demandes PRTRPCC/A/2020/0 (Finlande), PRTRPCC/A/2022/1 (Ukraine), PRTRPCC/A/2022/2 (Estonie), PRTRPCC/A/2022/3 (Malte), PRTRPCC/A/2022/4 (Portugal) et PRTRPCC/A/2022/5 (Slovénie)³.

3. Préparatifs du quatrième cycle d'établissement des rapports concernant l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Comme suite aux délibérations tenues à sa douzième réunion (Genève, 1^{er} mars 2022)⁴, le Comité d'examen du respect des dispositions devrait réfléchir aux améliorations envisageables et examiner toute autre question pertinente concernant le quatrième cycle d'établissement des rapports et l'élaboration du rapport de synthèse correspondant sur la mise en œuvre du Protocole.

4. Questions diverses

Les membres du Comité et les participants pourront examiner toute question qui aura été proposée et acceptée au titre de ce point au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

5. Adoption des conclusions de la réunion

Le Comité devrait adopter les principales conclusions de la réunion.

² Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/communications-from-the-public>.

³ Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/advice-or-assistance>.

⁴ ECE/MP.PRTR/C.1/2022/2, par. 8 et 9.